



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE**

Secrétariat
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

Dix-neuvième session ordinaire Addis Ababa * * ادیس ابابا * *

Rabat - Juin 1972

CM/462

CENTRES INTERAFRICAINS DE FORMATION ET DE
RECHERCHE DE L'OUA

COMITE D'EXECUTION

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION

F - 47/1/12



CENTRES INTERAFRICAINS DE FORMATION ET DE
RECHERCHE DE L'OUA

COMITE D'EXECUTION

PREMIERE REUNION TENUE LE 14 FEVRIER 1972

A ADDIS-ABEBA

Introduction

1. Le Comité d'exécution du programme de l'OUA de création de centres interafricains de formation et de recherche en Afrique (ou centres d'études avancées) a tenu sa première réunion au siège de l'OUA à Addis-Abéba, Ethiopie, le 14 février 1972. Ce Comité est formé de cinq experts africains désignés par l'OUA sur recommandation du Conseil scientifique de l'Afrique. Ont assisté à la première réunion, le professeur D.P. Wasawo, Chef du Département de zoologie de l'Université de Nairobi, Kenya; le professeur Kosonike Thomas, Chef du Département des sciences de l'ingénieur du Collège Fourah Bay en Sierra Leone et le professeur Abdul Malek Guessous, professeur de physique à l'Université Mohammed V du Maroc. Se sont excusés, le professeur E. Adjanooun, recteur de l'Université du Dahomey et le professeur E.M. Dafaalla, professeur de bactériologie de l'Université de Khartoum, Soudan.

2. Le Comité d'exécution avait été créé aux termes de la résolution CM/Res.171(XI) du Conseil des Ministres, dûment approuvée par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement en 1968. Cette résolution portait création, aux termes du paragraphe 2 de son dispositif "... d'un Comité de l'OUA chargé de suivre la mise en oeuvre du programme des centres d'études avancées en Afrique." Le Conseil scientifique de l'Afrique (CSA) a été invité à recommander les noms d'experts africains destinés à siéger au dit Comité ainsi que le mandat de ce Comité. Sur l'avis du CSA et par la décision CM/Dec.130 (XV), l'OUA a nommé les cinq experts africains auxquels il est fait référence au paragraphe 1 ci-dessus et a approuvé le mandat suivant du Comité:

Comité d'exécution

Mandat:

- (1) Passer en revue, examiner et coordonner les mesures prises pour la création, le développement et le fonctionnement des Centres d'études avancées en Afrique afin de faire en sorte que leurs fonctions soient conformes aux directives agréées de l'OUA et qu'ils répondent aux besoins des Etats membres en matière de développement.

- (2) Faire des recommandations à l'OUA par l'intermédiaire de la Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé pour tous changements souhaitables à apporter au programme.
- (3) Recevoir, étudier critiquement et coordonner toute proposition émanant de l'OUA et relative aux Centres interafricains de formation et de recherches et conseiller l'OUA en la matière.
- (4) Faire rapport de ses activités à l'OUA tous les six mois par l'intermédiaire de la Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé.

3. Ont aussi assisté à la première réunion du Comité d'exécution, le Professeur M.O. Oyawoye du Nigéria, président du groupe des experts africains qui avait élaboré le plan projet du Centre de l'OUA des sciences de la terre. Le Secrétariat général était représenté par M. J.D. Buliro, Secrétaire général adjoint chargé des questions scientifiques et techniques, par M. K. Quagraine, Chef du Département des affaires scientifiques et culturelles et par M. A.O. Odelola, Secrétaire exécutif chargé du Bureau de l'OUA à Lagos.

Elections et ordre du jour:

4. Le Professeur Wasawo a été élu à l'unanimité président de la première réunion du Comité d'exécution et le représentant du Secrétariat général a été nommé rapporteur. Le Comité a aussi adopté l'ordre du jour figurant en annexe au présent document.

Etat de l'exécution du programme:

5. M. J.D. Buliro a fait rapport oralement sur l'état d'exécution du programme de l'OUA de création de centres interafricains de formation et de recherche. On a rappelé que suite aux discussions menées par divers organes, l'OUA avait décidé de créer des Centres interafricains destinés à dix disciplines mais que leur nombre n'avait pas encore été fixé. Les dix disciplines retenues à ce jour sont les suivantes, selon leur ordre de priorité: les sciences de la terre; les sciences appliquées et sciences de l'ingénieur; les sciences et technologies de l'alimentation; les ressources hydrauliques, planification et mise en valeur; la science et la technologie marines; la médecine et la pharmacologie (au service de l'homme); la science

vétérinaire; la climatologie et la météorologie; les sciences fondamentales et les sciences sociales. L'OUA avait décidé de créer le Centre des sciences de la terre en tant que projet-pilote qui permettrait d'obtenir l'expérience ainsi que les connaissances nécessaires à l'exécution du reste du programme. Un groupe de quatre experts africains fut institué à cet effet et chargé d'élaborer un plan-projet destiné à ce Centre. Cette tâche a été menée à bien. Le Comité d'exécution devait consacrer l'essentiel de sa première réunion à cet avant plan-projet.

6. Afin d'éviter tout retard injustifié dans la création des autres centres, l'OUA avait approuvé la création d'un groupe d'experts africains et voté les fonds à cet effet, il l'avait chargé d'élaborer des plans-projets pour le Centre d'excellence de la science et des technologies de l'alimentation. Le Conseil scientifique de l'Afrique a recommandé quatre experts africains et on attend l'approbation du Conseil des Ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA.

7. On avait estimé à la suite de discussions entre le Secrétariat de l'OUA et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) qu'il serait souhaitable que le programme de création de centres d'études avancées devienne un programme commun OUA/CEA. L'OUA accepte cette recommandation aux termes de la résolution CM/Res.171 (XI). La CEA, quant à elle, ne l'a pas fait officiellement. Une collaboration officieuse s'est poursuivie néanmoins avec le département intéressé de la CEA grâce à laquelle il a été convenu que l'OUA et la CEA choisiraient chacune les centres qui lui conviendraient et ce afin d'éviter tout double emploi et le gaspillage des ressources destinées à ces centres. L'attitude de l'OUA est de favoriser la création d'institutions interafricaines rattachées à des établissements d'enseignement nationaux ou indépendantes de ceux-ci. Il semble, d'après les données disponibles, que la CEA tende à encourager les établissements d'enseignement nationaux (les universités) à s'élargir de manière à pouvoir accueillir des étudiants d'autres pays africains. Dans le cadre de cet accord officieux la CEA procède à l'expansion de plusieurs universités africaines dotées de départements de sciences appliquées et de sciences de l'ingénieur, disciplines prévues pour le centre occupant la deuxième place sur la liste approuvée. La CEA a créé un groupe d'experts africains et

non-africains chargé des instituts d'études avancées pour les sciences appliquées et les sciences de l'ingénieur en Afrique". Ce groupe qui a un rôle consultatif a tenu en août 1970 sa première réunion à l'Université de Manchester en Grande-Bretagne et sa deuxième réunion à Addis-Abéba en août 1971. L'OUA avait envoyé un représentant à la première réunion (le rapport pertinent a été reçu en mars 1972).

8. Le Comité a pris acte avec satisfaction des progrès réalisés à ce jour dans l'exécution du programme de l'OUA de création de centres d'études avancées. Il a aussi relevé avec regret qu'aucun accord officiel n'avait été réalisé en vue de le transformer en un programme commun OUA/CEA malgré les efforts déployés en ce sens par l'OUA. S'agissant de l'approche différente de l'OUA et de la CEA dans la création des centres d'études avancées, le Comité a estimé que quels que soient les accords conclus avec la CEA, l'exécution et l'évolution du programme devraient dépendre essentiellement de l'OUA. Il faut donc que les objectifs, les priorités et les méthodes de travail de l'OUA soient respectés et appliqués. Le Comité a recommandé par conséquent que la procédure de l'OUA soit respectée sans exception aucune. Par exemple, l'OUA désigne les experts africains chargés d'élaborer un plan-projet pour chaque centre et de proposer les voies et moyens les plus appropriés à la création de ce centre. Les experts doivent, lorsque ceci s'avère possible comme pour le Centre des sciences appliquées et des sciences de l'ingénieur, entrer en consultation avec la CEA en ce qui concerne les propositions contenues dans leur avant plan-projet. Les résultats sont ensuite soumis au Comité d'exécution pour étude et mise en oeuvre par l'OUA.

9. Le Comité a donc recommandé à propos du Centre des sciences appliquées et des sciences de l'ingénieur que l'on respecte la procédure de l'OUA et qu'un groupe d'experts soit invité à élaborer un plan-projet auquel on appliquera, vu la participation de la CEA, la procédure citée plus haut. Il s'est avéré à propos des sept autres centres que le programme d'études du Centre des sciences de la terre comprenait une partie des sujets qui devaient être du ressort du Centre des ressources hydrauliques. Il faudra en tenir compte lors de la création de ce centre. Le Comité a alors clos ses délibérations sur le rapport oral concernant l'état d'exécution du programme.

Avant plan-projet pour le Centre des sciences de la terre:

10. Le Professeur M.O. Oyawoye du Nigéria, président du groupe des experts africains, a présenté ensuite au Comité l'avant plan-projet pour le Centre des sciences de la terre, au nom du groupe composé du Professeur A.L. Shata d'Egypte, du Dr. A.E. Nyema-Jones du Libéria et du Dr. P. Ouedraogo de Haute-Volta. Le projet figure au document SC/EDC/2 intitulé "Plan-projet pour la création d'un centre interafricain de formation et de recherche dans le domaine des sciences de la terre." Ce document comporte les trois annexes suivantes:

- (a) Rapport sur la première réunion du groupe d'experts;
- (b) "Rapport sur les visites effectuées par le groupe d'experts dans certains pays africains."
- (c) "Renseignements communiqués par les Etats membres et les universités africaines."

Ces documents ont été envoyés aux membres du Comité bien avant la réunion.

11. Les membres du Comité ayant déjà pris connaissance de l'avant plan-projet, le président du groupe d'experts s'est contenté d'attirer leur attention sur les points saillants du document. Il a mis l'accent sur le fait que les objectifs visés par la création du Centre des sciences de la terre doivent être scrupuleusement respectés. Il serait souhaitable que le personnel enseignant du Centre soit doté d'une longue expérience dans le domaine industriel. Il a relevé que le matériel prévu pour le Centre était le meilleur et le plus moderne et qu'il permettra un échantillonnage rapide et facile. Les étudiants devront être bilingues et le Centre dispensera des cours à cet effet. S'agissant du lieu d'implantation du Centre, on a envisagé plusieurs villes et trois d'entre elles ont été retenues: Yaoundé au Cameroun, Nairobi au Kenya et Rabat au Maroc. Il a ajouté qu'il faudra que le groupe visite longuement les lieux envisagés avant qu'il ne fasse une recommandation définitive. Il a souligné enfin que le Centre des sciences de la terre est essentiel au développement de l'Afrique et qu'il revêt une importance stratégique. Il est donc important que tous les Etats membres collaborent au projet, lui accordent les diverses formes d'aide nécessaire, que l'OLA assure les dépenses en capital initiales ainsi que les dépenses normales et enfin qu'elle assure la gestion et le développement du Centre.

12. Le Comité a étudié l'avant plan-projet et y a introduit des amendements mineurs: au chapitre III intitulé "Structure du Centre" le directeur général adjoint (pour la formation et les services techniques) change d'appellation en anglais et le sous-directeur général pour les finances et l'administration devient directeur de l'administration. Au paragraphe 19 du même chapitre les mots "le cas échéant" concernant la représentation des étudiants au sein des deux comités sont supprimés, cette représentation devient donc obligatoire.

13. Au paragraphe 21 du même chapitre le groupe d'experts avait demandé au Comité d'exécution de s'occuper de "... la composition et des activités du Conseil et de la durée des fonctions de son président". Le Comité a donc fait les recommandations suivantes:

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Composition

<u>Représentants</u>	<u>nombre</u>	<u>durée de service</u>
de l'OUA	9	5 années
du CSA	1	2 années
de l'Association des universités africaines	1	2 années
du gouvernement hôte	1	2 années
du Directeur général	1	-
du Conseil de gestion	1	1 année
du Personnel enseignant	1	1 année
des étudiants	1	1 année
Nombre total	16	

Ce Conseil arrêtera les autres conditions s'appliquant à son président et son règlement intérieur. Le président sera désigné par l'OUA comme recommandé par le groupe d'experts. Le Conseil d'administration devra publier des rapports à intervalles réguliers sur les activités et l'évolution du Centre.

14. Le Comité a accepté que le groupe d'experts se rende dans les villes retenues afin d'étudier la situation de manière plus approfondie et ce, avant de faire une recommandation ferme quant à l'emplacement du Centre. On a souligné en outre que la ville de Yaoundé bien qu'occupant

une situation centrale et ayant une population bilingue présente de sérieux problèmes étant donné les forêts denses, l'humidité élevée et autres inconvénients climatiques qui pourraient augmenter sensiblement les dépenses normales. Le Comité a alors supprimé cette ville pour ne retenir que celles de Nairobi et de Rabat où se rendront les experts. Afin de réduire les coûts sans porter atteinte à l'efficacité, le Comité a décidé que les visites seraient effectuées par le président et un expert de son choix. Ils devront se rendre dans ces deux villes au cours du mois d'avril 1972 et en tout état de cause avant les réunions de l'OUA prévues à Rabat en juin prochain. Les experts feront leurs recommandations définitives au Comité d'exécution quant à l'emplacement du Centre et le Comité fera à son tour rapport à l'OUA réunie à Rabat.

15. Le Comité a adopté avec les amendements et les observations ci-dessus, l'avant plan-projet du Centre des sciences de la terre.

16. Le Comité d'exécution a fait état de sa profonde gratitude au groupe d'experts pour l'excellent travail accompli. Il a estimé que le groupe a élaboré un plan-projet de première qualité qui répond aux besoins de l'Afrique, comporte des propositions faciles à appliquer et dont l'exécution contribuera grandement au développement rapide des Etats membres. Il a aussi exprimé l'espoir que cet excellent travail accompli par des experts africains amènera les Etats membres qui ne sont pas encore convaincus, à requérir les services d'experts africains pour des tâches semblables. Le Comité a enfin demandé au Secrétariat de communiquer aux membres du groupe d'experts africains les expressions de sa profonde reconnaissance ainsi que ses félicitations.

17. Le Comité n'a pu, par manque de temps, adopter le rapport sur cette réunion. Il a été convenu que le rapporteur (Secrétariat) ferait parvenir dans les meilleurs délais aux membres présents un projet de rapport sur les délibérations ainsi que sur les conclusions de la réunion. Les membres pourront adresser au président les amendements qu'ils jugeront nécessaires, celui-ci les rassemblera et les enverra au Secrétariat pour introduction au rapport. Ledit rapport sera présenté au Conseil des Ministres et à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en juin 1972 à Rabat, Maroc. Ayant ainsi épuisé son ordre du jour, le Comité d'exécution a terminé sa première réunion le soir du 14 février 1972.

COMITE D'EXECUTION DU PROGRAMME DE L'OUA
DE CREATION DE CENTRES INTERAFRICAINS
DE FORMATION ET DE RECHERCHE

(CENTRES D'ETUDES AVANCEES)

Première réunion, 14 février 1972, Addis-Abéba

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture.
2. Election du président et du rapporteur.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Examen de l'état d'exécution du programme de l'OUA de création de centres interafricains de formation et de recherche.
5. (a) Présentation de l'avant plan-projet pour le Centre des sciences de la terre;
(b) Examen de l'avant plan-projet.
6. Adoption du rapport sur la réunion.
7. Clôture.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1972-06

OAU Inter-African Centres for Training and Research in Africa: Implementation Committee report of the first meeting

<https://archives.au.int/handle/123456789/7720>

Downloaded from African Union Common Repository